

La Journée internationale des nuages

Mathieu Simonet



© PHILIPPE MATIAS

Donald Trump pourrait-il déclarer la « guerre des nuages » ? Depuis le 20 janvier dernier, tout est bien sûr possible, y compris le pire. Actuellement, une cinquantaine de pays «ensemencent» les nuages, par exemple en y introduisant de l'iode d'argent, pour essayer de les contrôler. Cela crée parfois des tensions internationales. Ainsi, en 2011, le président iranien a accusé l'Europe de voler des nuages. Heureusement, cette déclaration n'a pas entraîné de crise diplomatique. En 2018, un général iranien a accusé Israël d'un vol de nuages. Encore une fois, l'affaire ne s'est pas envenimée. Qu'en serait-il aujourd'hui dans un contexte international de plus en plus explosif ?

Indépendamment de cette question vertigineuse de « À qui appartiennent les nuages ? » (posée initialement par la juriste Fabienne Quilleré-Majzoub), il est important de rappeler que l'ensemencement des nuages peut être pratiqué non seulement pour lutter contre la sécheresse mais aussi pour des motivations belliqueuses. Ainsi, pendant la guerre du Vietnam, les Américains ont lancé « l'opération Popeye », qui visait à transformer les nuages en armes de guerre. Cette action secrète a été révélée au grand public en 1972. Elle a provoqué une indignation générale qui a conduit à la rédaction d'une convention de l'ONU en 1976, laquelle interdit désormais d'utiliser à des fins hostiles des techniques de modification de l'environnement. Cette convention a été ratifiée par de nombreux pays, notamment par les États-Unis, la Russie, la Chine et la plupart des États européens. Curieusement, la France

n'a jamais signé cette convention. En 1994, le ministère de l'Environnement, dirigé par Michel Barnier, avait indiqué que la France réfléchissait à l'opportunité d'y adhérer. Depuis, cette question n'a plus jamais été abordée publiquement.

En 2022, j'ai proposé que le 29 mars devienne la Journée internationale des nuages. Il s'agit d'une action « poético-politique » : chacun est invité à s'allonger sur

l'herbe, à regarder les nuages et à écrire ce qu'il voit. Tous ces textes constituent une « pétition politique » pour réfléchir de manière collective à un droit des nuages (V. M. Simonet, *La fin des nuages : Julliard*, 2023. – JCP G 2023, act. 560, *Portrait*). En effet, à l'exception de cette convention de l'ONU, cette pratique de l'ensemencement des nuages n'est pas réglementée alors même qu'elle pose de nombreuses questions géopolitiques, sanitaires et environnementales.

Les trois premières éditions de cette « Journée internationale des nuages » ont réuni plus de 4 000 personnes dans une quinzaine de pays. Cette mobilisation a permis que la presse et des élus s'y intéressent. L'année dernière, la ministre Agnès Pannier-Runacher a indiqué qu'elle était favorable au développement d'études sur l'impact de l'ensemencement des nuages ; en fonction des résultats de celles-ci, elle serait favorable à l'encadrement de cette pratique. Il faut espérer que ces déclarations seront suivies d'effets. Enfants, adultes, juristes, poètes, nous sommes toutes et tous invités à participer à cette 4^e édition de la Journée internationale des nuages, organisée cette année par Sorbonne université, notamment à l'Académie du climat ! ■

« Donald Trump pourrait-il déclarer la "guerre des nuages" ? »